

« *Bien vivre dans sa ville* »

Pour un espace public favorable à la mobilité de tous

Par M. Igor Moro et Mme Gaëlle Haeny, *equiterre*

Genève
2 mars 2007



Bien vivre
dans sa ville

La mission

Adapter l'espace public aux besoins de mobilité piétonne des personnes âgées pour promouvoir la santé de tous.



Les personnes âgées

- Une population nombreuse et en augmentation.
- Une population très dépendante de la qualité des aménagements urbains (pour sa santé).
- Des mesures qui profitent à tous.



Des aménagements favorables à la santé

Il est essentiel que les services municipaux en charge de l'aménagement visent

- une **accessibilité**
- et une **sécurité**

... pour tous.



Des aménagements favorables à la santé

accessibilité + sécurité

=

- Trottoirs (larges, non encombrés, ...).
- Passages piétons (abaissés, avec des temps de traversée adaptés, ...).
- Surfaces (dures, régulières, non glissantes, ...).
- **Bancs** (à intervalles réguliers, ...).
- Toilettes publiques (accès sans marches, ...).
- ...



Des aménagements favorables à la santé

- Exemples d'obstacles



Des comportements favorables à la santé

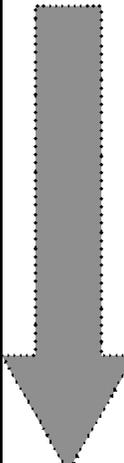
En parallèle à des aménagements adaptés, **sensibiliser les personnes âgées aux bienfaits de la marche.**



La démarche

- Proposer aux communes partenaires des mesures d'aménagement urbain en faveur d'une mobilité piétonne des personnes âgées
→ **Rapport du travail de terrain**
- Donner aux professionnels de l'aménagement urbain un outil leur permettant de concevoir de manière autonome un espace public adapté à la mobilité de tous
→ **Guide**

La démarche

| | |
|--|---|
| | Travail de terrain dans les deux communes |
| <p>Jun 2005</p>  <p>2007</p> | <p><i>Observation de terrain</i></p> <p>Identifier les obstacles à la mobilité des personnes âgées.</p> |
| | <p><i>Consultation du public cible</i></p> <p>Vérifier et enrichir le constat fait lors de l'observation de terrain.</p> |
| | <p><i>Sensibilisation aux bienfaits de la marche</i></p> <p>Encourager les personnes âgées à marcher davantage.</p> |
| | <p><i>Proposition de mesures d'aménagement urbain adaptées</i></p> <p>Rapport avec des fiches techniques destiné aux responsables de l'aménagement urbain communal</p> |
| | Guide « pour un espace public accessible à tous » |
| | <p><i>Conception d'un guide destiné aux collectivités publiques et aux professionnels de l'aménagement urbain</i></p> <p>Donner aux professionnels de l'aménagement urbain les outils leur permettant d'œuvrer de manière autonome en faveur d'un espace public plus accessible et sûr.</p> |

L'exemple d'une fiche technique du rapport

| | | |
|----------------------|---|---|
| Obstacle 7 | Trottoir en pente et en dévers Intersection L'Ancienne-Route et rte de Colovrex |  |
|----------------------|---|---|

L'angle du trottoir qui descend depuis la rte de Colovrex sur L'Ancienne-Route est très en pente et en dévers. La traversée du passage piétons d'un trottoir à l'autre est, elle aussi, en dévers.

Importance pour la santé des personnes âgées :



Problème pour le public cible : Equilibre - Sécurité

La personne âgée est ici confrontée à une pente en dévers qui peut lui faire perdre l'équilibre ou générer un sentiment d'insécurité.

Coût de l'aménagement :



Proposition de solution : Réaménager le trottoir + réorganiser le passage piétons

Pour supprimer cet obstacle, deux mesures peuvent être prises :

- ajouter un passage piétons du côté haut de L'Ancienne Route ;
- à l'angle du trottoir, supprimer le dévers par un léger exhaussement du bord du trottoir et placer une bannière (main courante) sur laquelle la personne âgée pourrait s'appuyer. Celle-ci devrait être disposée à l'angle du trottoir mais également sur les premiers 10 mètres de la descente de L'Ancienne-Route.



Normes et autres indications techniques

Largeur de l'abaisssement de trottoir > 1,20 m (doit permettre la montée d'un fauteuil roulant mais interdire la montée d'un véhicule). Si l'abaisssement est plus étroit, le déposer de préférence au milieu du passage piétons.

Pente de l'abaisssement de trottoir : éviter une pente supérieure à 6% (chaise roulante). Exceptionnellement, dans les installations existantes et si cela est inévitable, au maximum 12%.

L'abaisssement doit prévoir un ressaut (délimitation entre la chaussée et le trottoir) de 3 cm de hauteur ou une bordure inclinée de 4 cm de hauteur avec un angle d'inclinaison minimum de 14°.

Les abaisssements de trottoir relatifs à une traversée doivent toujours être vis-à-vis.

Les passages pour piétons constituent les maillons critiques des réseaux piétonniers pour les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi les traversées piétonnes doivent être aménagées en nombre suffisant pour éviter à ces personnes des détours fatigants ou le risque de devoir couper la chaussée au plus court. Idéalement, les dévers ne doivent pas excéder 60 mètres.

Liens avec les mesures proposées par le Plan directeur communal¹

FICHE DE MESURES N° 5 : Réseau piétonnier

Développer un réseau piétonnier sûr, confortable et connecté.

DEMARCHES

Officialiser le réseau

- Négocier la cession des ch. Taverney et Fr.-Lehmann au domaine public.

FICHE DE MESURES N° 7 : Circulations, transports publics

Adopter le réseau routier aux conditions locales.

Développer un réseau de transports publics attractif et performant.

DEMARCHES

Etudes communales

- Etudier le réaménagement du ch. François-Lehmann (circulations, aménagements).

¹ Version novembre 2006.

Une démarche exemplaire...

- Des collaborations entre différents niveaux institutionnels (canton – communes) et entre différents services.
- Une participation très active des personnes âgées.



Des solutions nécessaires...

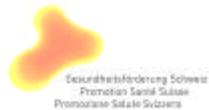
... permettant aux communes de répondre aux besoins de la population âgée.

« *Bien vivre dans sa ville* »

Origines & Perspectives

Par Mme Natacha Litzistorf, directrice d'*equiterre*

Bien vivre dans sa ville



S'inscrire dans la durabilité, c'est tendre vers...

- Mixité fonctionnelle
- Mixité sociale
- Espaces de qualité et des lieux de convivialité
- Abordabilité des logements
- Mobilité « futée »

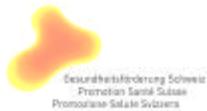


Un Guide pour un espace public durable

- **But**
 - Offrir un outil pratique et transposable à « tout territoire ».
- **Destinataires**
 - Collectivités publiques, ingénieurs, architectes et urbanistes.
- **Objectifs**
 - Contribuer à **promouvoir la santé de tous par un espace public adapté aux ressources de mobilité piétonne de chacun.**
 - Renforcer les capacités des destinataires à jouer leur rôle de promoteurs de la santé.
 - Favoriser les collaborations intersectorielles.

Des questions ?

*Bien vivre
dans sa ville*



Merci !

*Bien vivre
dans sa ville*

